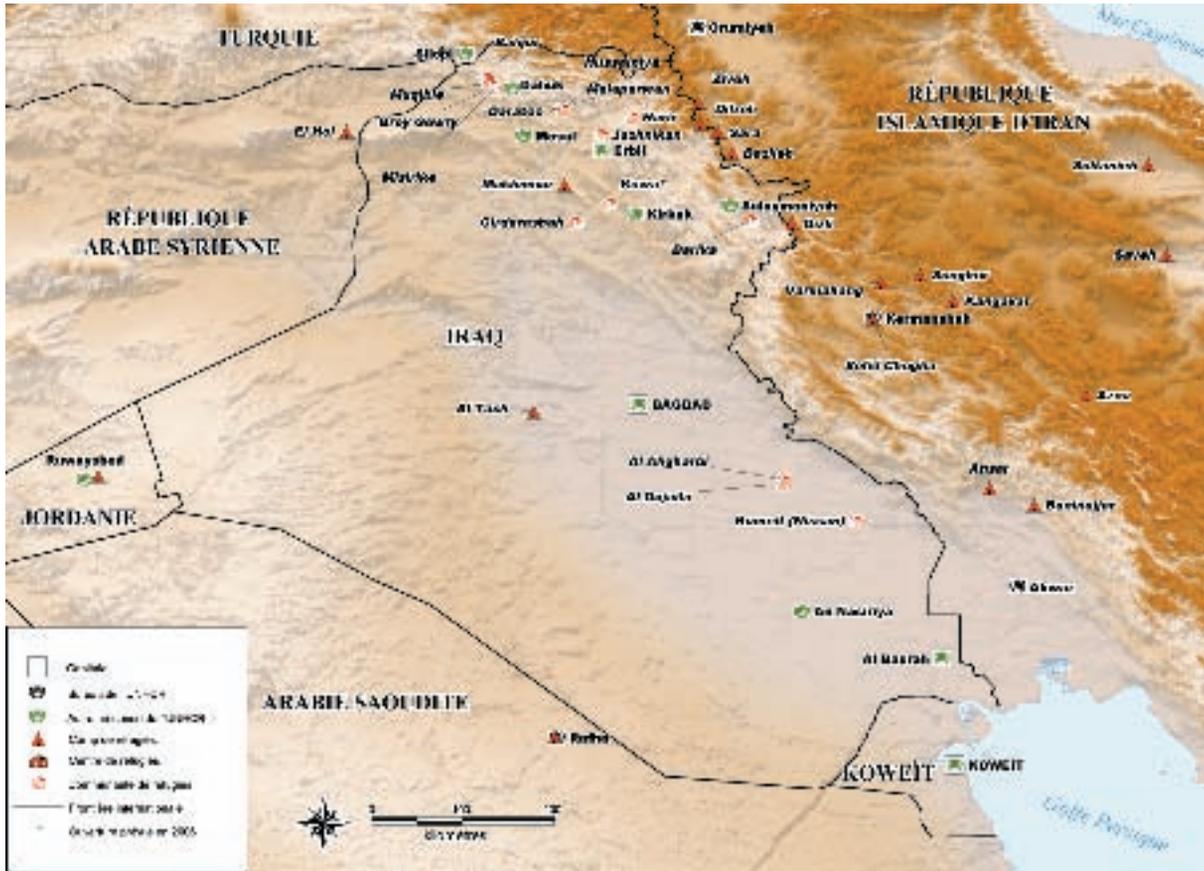


Iraq



Objectifs principaux

- Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques des institutions gouvernementales et locales, notamment celles du ministère des Déplacements et des Migrations (MDM), de la Commission iraquienne des litiges fonciers et immobiliers et de diverses ONG locales par des efforts de gestion et des programmes techniques spécifiquement conçus pour améliorer la protection et l'assistance prodiguées aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.
- Coordonner et faciliter, dans la mesure du possible, le bon déroulement du rapatriement librement consenti des réfugiés et des demandeurs d'asile iraqiens, en les informant sur la situation qui règne dans les zones de retour et en cherchant à remédier aux difficultés qui pourraient s'opposer à leur retour. Contribuer à leur réintégration durable par une approche axée sur la communauté.
- Promouvoir la création d'un régime national d'asile conforme au droit international, notamment en encourageant l'adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967.
- Offrir protection et assistance aux populations réfugiées en Iraq et chercher à mettre en place des solutions durables en menant des activités d'enregistrement, en procédant à la détermination du statut de réfugié et en évaluant les possibilités qui s'offrent pour remédier au sort des différentes personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.
- En suivant le Plan stratégique pour l'assistance et les solutions durables en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), mis au point par l'ONU, coordonner des programmes destinés à faciliter le bon déroulement du retour et la réintégration lorsque les conditions le permettent. Cerner d'autres solutions pour les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas rentrer.
- Renforcer les capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence des autorités.

Les besoins financiers de l'UNHCR pour la situation en Iraq sont à l'étude. Le montant total du Budget supplémentaire pour l'Iraq en 2006 ne devrait pas excéder celui du Budget 2005, qui était de 42 millions de dollars. Le Budget 2006 permettra notamment de financer des opérations d'assistance aux Iraquiens exilés en Jordanie, en Syrie, au Liban, en Turquie et en République islamique d'Iran.

En l'absence de chiffres précis, l'on estime qu'il y aurait environ un million d'Iraquiens exilés dans la région (dont plus de 90 000 réfugiés enregistrés) ; plus de 300 000 de leurs compatriotes auraient gagné des pays plus éloignés, où ils bénéficient du statut de réfugié ou d'une forme de protection subsidiaire. En Iraq, il y a environ 1,2 million de personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI), plus de 400 000 PDI de retour, quelque 250 000 rapatriés en provenance de pays étrangers et 46 000 réfugiés (palestiniens, turcs, iraniens et syriens). Quant aux apatrides, leur nombre se situerait quelque part entre cinq cent mille et deux millions.

Contexte

Faits nouveaux

Bien que l'année 2005 ait été marquée par d'importants événements politiques, dont l'élection de l'Assemblée nationale, la formation d'un nouveau Gouvernement de transition et la rédaction d'une constitution, comme prévu par la loi administrative transitoire, la situation est toujours précaire, un regain d'instabilité risquant à tout instant d'entraîner de nouveaux déplacements de population à l'intérieur du territoire et en direction de l'étranger.

En dépit des efforts en cours, les services indispensables sont souvent rudimentaires et les infrastructures, lorsqu'elles existent, ont besoin d'être remises en état ou remplacées de toute urgence. Cette situation difficile n'est guère propice à la réintégration des Iraquiens rapatriés de l'étranger. Les individus déplacés à l'intérieur du pays, les rapatriés et les réfugiés sont particulièrement touchés par les problèmes d'ordre économique et humanitaire, d'autant que leurs réseaux d'entraide traditionnels ont été détruits. Les problèmes de protection

s'accumulent, des cas de harcèlement, d'arrestation et de placement en détention des réfugiés étant de plus en plus fréquemment signalés.

L'UNHCR continuera d'appuyer les populations qui relèvent de sa compétence en Iraq en facilitant les rapatriements de l'étranger, les projets visant à favoriser la réintégration viable des rapatriés et l'élaboration d'une stratégie destinée à remédier durablement au sort des différents groupes de réfugiés présents en Iraq. Cependant, la poursuite des combats et la montée de tensions ethniques et religieuses dans certains secteurs provoquent d'autres déplacements de population. En outre, de nouvelles catégories de populations sont en butte à des persécutions et s'enfuient dans des zones plus sûres situées en Iraq ou à l'étranger.

Comme au cours des années précédentes, l'expérience acquise cette année auprès des rapatriés iraqiens montre à quel point les questions de logement et de propriété immobilière sont importantes pour la pérennité des retours. Les autorités iraqiennes ont accepté de reporter à la fin du mois de juin 2007 la date-limite de dépôt des réclamations auprès de la Commission des litiges fonciers et immobiliers. Il s'agit là d'une mesure capitale, qui permettra aux individus qui n'étaient pas au courant des recours possibles de demander des réparations pour les dommages subis.

Afin d'améliorer le cadre législatif relatif aux réfugiés et aux autres populations déplacées, l'UNHCR a commencé à aider le MDM à redéfinir ses attributions et à rédiger la loi sur le ministère des Migrations et des Réfugiés. L'Assemblée nationale de transition a soumis le projet de loi à l'examen du Conseil consultatif d'État.

Contraintes

L'accès opérationnel aux populations relevant de la compétence de l'UNHCR en Iraq est toujours contrarié par les problèmes de sécurité. L'UNHCR entend néanmoins poursuivre sa « télégestion », de sorte que ses collaborateurs iraqiens et ses partenaires d'exécution non gouvernementaux puissent continuer d'assurer les activités les plus indispensables auprès des populations relevant de la compétence de l'Organisation.



Avec l'aide d'une ONG locale, des réfugiés kurdes iraniens construisent des maisons dans le secteur de Barika, à Souleymaniyah, en Iraq du Nord . UNHCR / A. Eriksson

Stratégie

Protection et solutions

L'UNHCR prodiguera une protection et une assistance essentielles et cherchera à mettre en place des solutions durables pour remédier au sort des réfugiés palestiniens, turcs, iraniens et syriens. Le Haut Commissariat continuera d'appuyer l'élaboration d'un cadre garantissant les droits des réfugiés et appellera à la création de structures de protection nationales. Ainsi, les autorités nationales et locales compétentes ont approuvé un plan visant à transférer les réfugiés iraniens demeurés au camp d'Al-Tash dans des localités plus sûres situées au nord de l'Iraq, où l'UNHCR et les autorités locales prodigueront une aide initiale pour les engager sur la voie de l'autosuffisance.

Au travers du Groupe de travail pour les PDI, l'UNHCR abordera des questions politiques, dispensera des orientations opérationnelles, entreprendra des plans d'intervention en cas d'urgence et aidera les autorités iraqiennes à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale relative aux déplacements de population et aux solutions durables. L'UNHCR épaulera également les autorités dans leurs efforts pour créer des conditions propices au

retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Si les conditions de sécurité le permettent, l'UNHCR et ses partenaires non gouvernementaux suivront la situation des rapatriés et des déplacés internes sur des portions de territoire plus étendues. Les données recueillies seront exploitées pour informer les rapatriés sur la situation qui règne dans les zones de retour et les conseiller à cet égard, pour remédier aux obstacles qui s'opposent aux retours et pour hiérarchiser l'assistance à la réintégration. L'Organisation appliquera le concept des « 4R » en intégrant certains éléments clés : elle s'emploiera ainsi à faciliter l'accès aux services sociaux, encouragera les activités génératrices de revenus ainsi que la réconciliation communautaire, mènera des activités d'information-sensibilisation et appuiera l'établissement d'un cadre législatif apte à régler adéquatement les questions relatives aux retours, au relogement et à la réintégration.

L'UNHCR entend promouvoir l'adhésion aux deux Conventions sur l'apatridie et offrir un appui au MDM, afin de lui permettre d'exercer ses responsabilités et d'aider les apatrides à recouvrer leur nationalité.

L'Organisation prodiguera également une assistance pour faciliter la rédaction d'une nouvelle loi sur la nationalité conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Assistance

En dépit des problèmes de sécurité et des contraintes logistiques, l'UNHCR continuera d'offrir une aide humanitaire essentielle aux groupes vulnérables. L'assistance prodiguée dans le secteur du logement portera sur l'aménagement de zones d'installation, sur la distribution de tentes et sur l'octroi d'indemnités de logement. L'Organisation fournira en outre des médicaments, du kérosène et différents articles domestiques, dont des couvertures et des jerrycans.

Les bureaux de l'UNHCR dans la région continueront de collaborer aux efforts visant à actualiser le profil des populations irakiennes déracinées présentes dans la région ; ceci permettra de se renseigner sur les intentions des déracinés irakiens, d'offrir protection et assistance et de définir des programmes intégrés de rapatriement librement consenti et de réintégration. Aux fins du rapatriement librement consenti, l'UNHCR poursuivra ses activités d'enregistrement, délivrera des cartes d'identité aux rapatriés, assurera des services de transport, mettra à disposition des structures de transit, dispensera des soins de santé primaires et distribuera des articles domestiques.

Les activités de suivi des rapatriés et les études techniques seront étendues à des zones particulièrement touchées par la présence de populations réfugiées, rapatriées ou déplacées à l'intérieur du pays, en vue d'évaluer les conditions de retour et de guider, dans la mesure du possible, des interventions destinées à aplanir les obstacles qui s'opposent à la bonne réinsertion des rapatriés. Les rapports d'évaluation des gouvernorats seront actualisés en fonction des résultats des projets de suivi des rapatriés de l'UNHCR et intégreront en outre les informations fournies par les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

Effet escompté

Pendant que l'UNHCR aidera les autorités irakiennes à élaborer une stratégie nationale pour remédier aux déplacements de populations, proposer des solutions durables aux rapatriés, ainsi qu'aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, et établir des structures de protection nationales, seul un petit nombre de groupes vulnérables auront accès à l'assistance humanitaire et à l'aide à la réintégration. Le rapatriement librement consenti sera facilité ; dans le même

temps, les activités d'enregistrement et de délivrance de cartes d'identité renforceront la protection des rapatriés.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En Iraq, l'UNHCR dispose de bureaux à Bagdad, Bassorah, Dohouk, Erbil, Kirkouk, Mossoul, Nassiriyah et Suleymaniyah. Le Groupe chargé des opérations en Iraq est installé à Amman, tandis qu'un bureau situé à Koweït City supervise les opérations transfrontalières. Eu égard au climat général d'insécurité, la structure de « télégestion » mise en place en 2003 s'est avérée viable ; cette solution est sans doute la plus adaptée dans les circonstances actuelles, d'autant qu'elle laisse une large place aux partenariats.

Coordination

Sous la coordination générale de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), l'UNHCR contribue à l'élaboration d'une stratégie nationale destinée à relever les défis des déplacements et à mettre en place des solutions durables. L'UNHCR participe, aux côtés d'autres organisations, au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq (IRFFI), qui est conjointement administré par le PNUD et le GNUM. Le Chef de mission de l'UNHCR dirige les activités du groupe F (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur du pays et solutions durables) ; l'UNHCR préside en outre le Groupe de travail pour les PDI et participe activement au Groupe de travail des Nations Unies pour les situations d'urgence.

Plus de 20 ONG partenaires participent à des opérations régulières d'évaluation et de planification organisées à Amman (pour le centre et le nord de l'Iraq) et à Koweït City (pour le sud de l'Iraq). Le ministère des Déplacements et des Migrations, le Gouvernement régional kurde (ministère de la Coopération et de l'Assistance humanitaire, ministère des Droits de l'homme) et la Commission irakienne des litiges fonciers et immobiliers figurent parmi les principaux partenaires gouvernementaux de l'UNHCR.